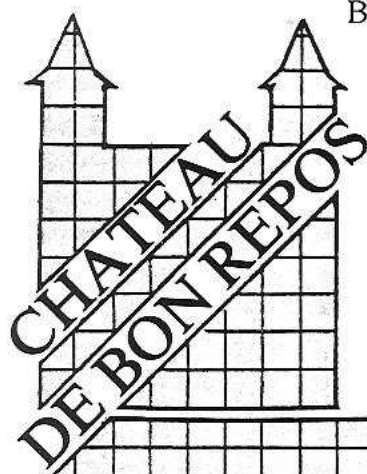




Bulletin de l'Association « Château de Bon Repos ».

Clé de VOULTIE

N° 19 MARS 1997

Bulletin édité par l'Association pour la sauvegarde du Château de Bon Repos. Diffusion strictement réservée aux adhérents de l'association. Directeur de la publication : Bruno VIROT-Maquette : Jean-Philippe HUMBERT.

Editorial par Bruno VIROT / Président

Malgré un temps froid, plus de deux cents personnes étaient présentes pour fêter la lumière, le soir du samedi 14 septembre dernier. Sur ce thème de la lumière proposé comme support à ces journées 1996, le château de Bon Repos fut l'une des rares associations régionales à proposer un spectacle.

Introduction sur le thème, d'abord avec l'ensemble de trompettistes de Salmorenc de Voiron, puis un spectacle original créé pour cette occasion par François GIROUD et joué par un groupe de jeunes comédiennes et de quelques enfants.

Un mois de travail, sans compter l'écriture des textes et la mise en scène pour une seule soirée, a laissé les quelque cinquante personnes ayant participé à sa réalisation un peu sur leur faim. Nous avons décidé de renouveler cette aventure en construisant un nouveau spectacle à la fin du mois de juin. Musiciens et comédiens, aucun n'a plus de vingt ans et tous sont de Jarrie ou des environs. Voilà un bel exemple de travail d'intégration qui prouve s'il est besoin la force sociale et culturelle que peut véhiculer un élément du patrimoine.

Non, le château de Bon Repos n'est pas une ruine. Il est habité par tous ceux qui sont un jour venus donner une parcelle de leur temps et une partie de leurs souvenirs.

Une fois encore, venez découvrir la magie d'un site qui prouve la force du bénévolat, la capacité d'amateurs à réaliser un travail de qualité et ce petit plus issu de la passion.

Alors, n'oubliez pas, les 28, 29 et 30 juin 1997 la magie du plein air va de nouveau envahir le château.

Histoire

De l'eau de bas en haut : la Béalière
du 17^e siècle. p.2

Animation

En juin, Bon Repos sera « Un Petit
Point sur le Globe ». p.5

Restauration

Intérieure et extérieure, la grande
toilette de Printemps ! p.6

LA « BEALIERE » DES MOULINS DE JARRIE AU 17^e SIECLE

Les habitants de Jarrie ont très longtemps été obligés de se protéger de la Romanche qui emportait ses rivages.

Très curieusement du reste, dans les documents que nous avons sur le moulin banal de Jarrie, le Drac n'est jamais mentionné, c'est toujours de la Romanche dont il faut se protéger. Cela tient sans doute à ce que le Drac n'est qu'affluent, et que c'est la rive droite de la Romanche qui détermine l'étendue de Jarrie coté « vent » (sud) et contre le voisin : CHAMPS, comme on l'écrivait alors. La digue qui a redressé le lit de la rivière est récente, alors qu'autrefois la Romanche entraînait dans la plaine de Jarrie, repoussée par le Drac, allant presque au milieu, près du moulin, et tournant pour aller au Saut du Moine. Toute la rive gauche appartenait ainsi à CHAMPS, d'où l'intérêt de rejeter toujours plus la rivière vers le sud, pour agrandir le territoire.

Il est probable qu'à la suite de la rupture du lac St. Laurent, qui occupait la plaine de Bourg d'Oisans et a dévalé la Romanche en 1219 en faisant de si grands dégâts à Grenoble, la plaine de Jarrie a été profondément modifiée. Elle devait être très souvent inondée jusque vers la Tour d'Avallon (maison du Clos Jouvin), et, par l'apport de grande quantité d'alluvions a dû voir son niveau s'élever suffisamment pour que les habitants utilisent les parties hautes.

Ces nouvelles terres appartenaient au Dauphin qui les attribuait à qui il voulait. C'est le Dauphin Jean qui sans doute fait construire le moulin à la fin du 13^e siècle, et l'alberge à Jean des AURYS, notaire à Jarrie. Le moulin se situait en une zone haute non inondable, mais par contre il fallait amener l'eau pour faire tourner les « artifices » et le protéger des assauts de la Romanche.

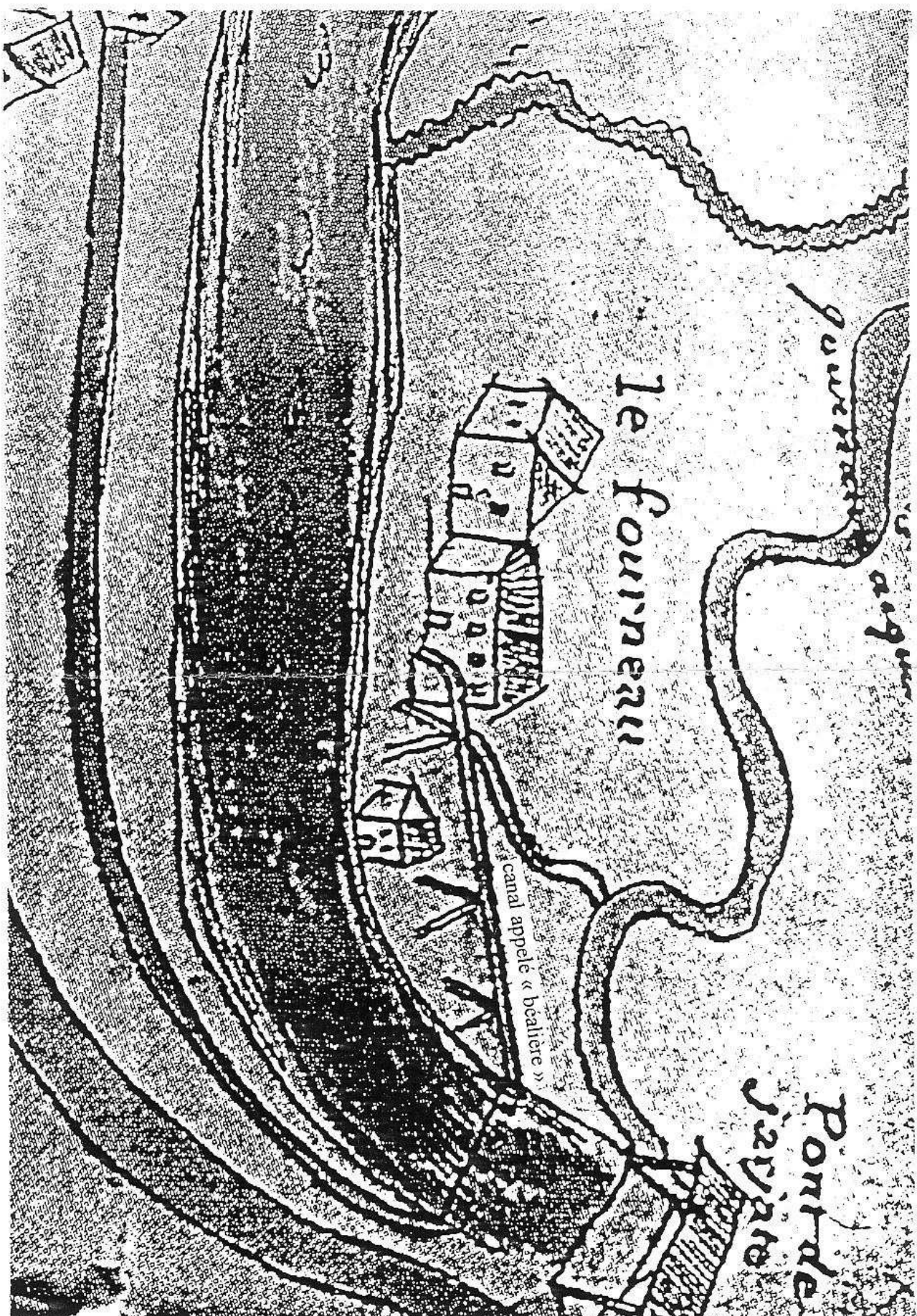
C'était l'objet d'un canal appelé « béalière » ou béal tout simplement, et qui a donné de tous temps bien du travail pour l'entretenir. On le voit encore aujourd'hui sous une autre forme, qui longe la route depuis Vizille, traverse Jarrie et entre dans les usines. Mais qu'était donc cette béalière, jusque vers la révolution ? Un ouvrage devant barrer la plaine, des

Platrières jusque vers la barrière de Pont de Champ, fait de piquets, facines, arches, talus, par endroits planté d'arbres, assez hétéroclite.

Les habitants de Jarrie étaient tenus dès l'origine « de faire et prêter les courvées accoutumées tant pour amener meules et mayères...que pour purger, nettoyer et curer les rivages et béal des moulins et à faire et refaire les encloses d'iceux rivages. » (Sentence donnée par le Vibailly de Grésivaudan, le 18 mars 1564).

Le 15 novembre 1581, sommation est faite aux consuls de la communauté de Jarrie, représentée par Ennemond GUIMPOZ, à qui, Guigues GEYMOND dit le Manchot, secrétaire du Seigneur-président Arthus PRUNIER de SAINT-ANDRE, propriétaire des moulins, « auroit dit lesdites parolles : *Consul de Jarrie, vous savez ou devez savoir que vous et tous vos habitants...êtes tenus de travailler avec vos boeufs et personnes en toutes les réparations nécessaires aux moulins appartenant à mon maître.* Vous savez comme il est très nécessaire de faire un rempart à la prise de l'eau de la Romanche pour la faire vider en la béalière des moulins...et intime (ordonne) que vous en votre chef et tous les habitants, lesquels avertir de se préparer, les manoeuvriers avec leurs outils, et ceux...avec leurs applets (harnais et véhicules) et charrois nécessaires, chars, traîneaux ; lesdits boeufs et bouviers auprès de sa maison de Montavit (le château de Bresson) pour charrier et rendre sur place, où échoit la réparation, certains gros et moyens bois prêts pour employer à la réparation ; et les manoeuvriers se trouver où la réparation se doit faire. Vous officiers, fournir du pain pour dîner chaque jour, et à chacun de ceux qui seront employés à la réparation. ET QUE CE SOIT DES DEMAIN MATIN, autrement et à faute de ce faire il fera faire l'oeuvre, charrois, par autres à quelque peyne (prix) que ce soit... ». Cela fait dans la cour de EYNARD, dans Jarrie, en présence de Loys MESTRAL et Leroux VILLARD, charpentiers habitant CHAMPS, et Claude AUDOUZ, laboureur de Jarrie.

En 1619 les habitants et forains (ceux qui possèdent des terrains sans habiter les lieux) élèvent une requête au sujet du prix des réparations ordonnées



un bel exemple de bealiere

par le Maréchal de Lesdiguières et qui leur est imputé. Les habitants... » sujets à la ruine que fait la rivière de la Romanche, remontrent que suivant l'ordonnance...ils auraient fait cris (faire connaître par proclamation publique) un jour de cour et heure de celle-ci, à destaing de la chandelle (c'est donc une mise à prix à la chandelle) les réparations qu'il convient de faire à la rivière. Ensuite de quoi le prifait (devis) avait été baillé...Si bien qu'à présent il échoit perequerement la somme de 156 écus sur chacun des habitants et forains, qui ont été jugés nécessaires à proportion des fonds qu'ils se trouveront tenir, sujets à la rivière ». (la péréquation était la répartition des charges à payer. 156 écus faisaient une grosse somme, et seuls les manants et bourgeois étaient tenus de payer, les nobles et les ecclésiastiques ayant des privilèges).

Les habitants demandent donc que soit dérogé à la règle en faisant porter la cotisation également sur les nobles et les ecclésiastiques. Répondant à cette demande, Louis de BOURBON, comte de Soissons, Grand Maître de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Dauphiné (on mettait tous les titres !) décrète en Parlement que la cotisation sera assise sur « eux et les autres tenants et possédants biens audit lieu, tant forains que ecclésiastiques et nobles, comme autres, une taille (impôt) jusqu'à la somme de 156 écus, en observant les arrêts et règlements du Roy et de la Cour de Parlement, et à la charge de ne divertir les deniers (déjà les affaires !) ». *Les opposants sont appelés à comparaître. Le Sgr. de St. André, indisponible, écrit à Mr. de La CROIX, conseiller du Roy, maistre et auditeur en la chambre des comptes, pour lui dire qu'il ne refuse pas d'entrer dans la cotisation, mais que ce soit pour une fois !* Il adresse un acte de protestation au Sieur Châtelain du Mandement de Vizille, et à tous ceux qui seront assemblés pour procéder à la péréquation, pour préciser que ce doit être sans conséquence ni préjudice pour ses droits et titres. Il précise d'ailleurs :

« Que tant est loin que le Seigneur Président (lui-même) soit tenu d'entrer contre son gré à telle péréquation et imposition. Que tous les habitants de la vallée de Jarrie et autres paroisses mentionnées et autres bêtes de service, en toutes les oeuvres et travaux qu'il échoit faire pour l'entretien et réparation des moulins qu'il a à Jarrie...ainsi qu'il fera apparaître si besoin est par bons et légitimes titres et jugements obtenus par ses prédécesseurs contre ceux qui ont voulu apporter quelque difficulté ou empêchement...Toutefois, pour faire voir le zèle qu'il a

de procurer le bien et le soulagement à ceux de Jarrie, **considère la pauvreté de grande partie d'iceux**, déclare et consent...d'être tiré et compris dans la cotisation pour quelque somme qu'on trouvera raisonnable à proportion de toute la somme à cotiser...avec offre de faire le paiement **pour cette fois tant seulement**, et sans que son consentement puisse être tiré à aucune conséquence à l'avenir contre lui ou ses héritiers et successeurs... ». Il demande que soit fait mention de sa déclaration dans le rolle, sinon il ne payera rien. Il a été entendu puisque M^o Jean D'ARENES, notaire Royal et lieutenant du sieur châtelain de Vizille, M^o Pierre CHALEON, greffier de la châtellenie, et les péréquateurs assemblés dans la maison d'honnête Michel VILLARD, au lieu de Jarrie, ont entendu lecture que le notaire FROMENT leur en a faite, dont copie est remise au sieur D'ARENES. Et le 14 mars 1619, M^o Claude VILLARD, notaire de Jarrie, qui recouvre l'imposition, donne quittance de sa cotisation qui se montait à soixante écus. Partagée ainsi, la taille avait donc notablement diminué.

Le 21 novembre 1623 les moulins brûlent et le Seigneur Laurent PRUNIER de St. ANDRE donne à François COLIN, meunier de Mésage et à Laurent ROUJON ou RONZONI, charpentier habitant à la Basse Jarrie, de les reconstruire à neuf, le moulin « blanc », du coté de bize (nord), et le moulin « brun ». Et le seigneur paye 33 écus à COLIN et 28 écus (valant 84 livres) à RONZONI.

En 1632 et 1633, il fait refaire la béalière à Jean CHARIOT, maître charpentier de N-D de Mésage, qui doit faire « 18 cabrettes (?) posées en deux rangs de neuf de front et neuf de derrière, joignant et en continuation de celles que le seigneur a fait poser au-dessus de la prise de l'eau de son moulin...et suivant le même alignement, tirant contre CHAMPS et contre l'isle de Mr. le conseiller De SAUTEREAU, les deux jambages du devant des cabrettes auront 11 pieds (358 cm) de longueur et celles de derrière (contre la Romanche) auront 12 pieds... ». Puis Messire Pierre BONNARD, prêtre et curé de St. Etienne de Jarrie, au nom du Seigneur, donne encore à Jean CHARIOT *« de faire un fossé ou béalière pour mener l'eau de la Romanche à la vieille béalière par où l'eau va et fait moudre à présent les moulins.* A prendre cette béalière au pied du rocher appelé « les Malades » (les bois au-dessus de l'entrée de la gorge appartenaient à l'Hôpital de la Charité de Vizille, mais le nom peut venir du lieu où l'on mettait les malades contagieux. Plus tard ce lieu fut appelé « en l'admission » puisque c'est là que se faisait l'admission de l'eau dans la béalière). Et à la béalière, du coté de la Romanche, faire des pilotements au long d'icelle à commencer au

rocher, au moins de la longueur de 24 toises (une toise = 2,045 m) de bon bois à refus de mouton, les pilons plantés à un pied l'un de l'autre et le vide entre deux garnir de facines et de pierres de l'hauteur de la terre de la béalière tout au dernier (derrière) du côté de la rivière, à cette fin de garantir la béalière que la rivière venant à croître ne l'endommage ». Cela fait dans la maison de Gaspard BEYMOND, en présence de Mathieu RIBAN, laboureur de Champagnier, le notaire étant M^o BOZONNIER de Jarrie.

Jean CHARIOT est encore chargé de faire un pont sur la béalière en construction « pour pouvoir entrer dans le port de Jarrie, de la largeur de 8 pieds de bon bois de chêne ou châtaignier de la grosseur qu'il puisse supporter chars et charrettes chargés qui passeront dessus...que les bêtes y puissent passer sans danger, même, s'il est nécessaire, faire le plancher de gravier ». Il fera encore les trappes à la prise d'eau « avec deux portes pour mettre et oster l'eau » et avec Jacques et Jean VILLARD frères, laboureurs de Jarrie, « de faire 25 cabrettes de bois fayard ou chêne au lieu appelé Au Grand Pré de l'Isle de Jarrie...bien et dûment

enfoncées et attachant la première à la crèche que les habitants de Jarrie y feront (les corvées !) puis continueront de couper la rivière de Romanche jusques à l'isle qu'était de Pierre VILLARD, est à présent à la femme de Gaspard BEYMOND, pour remettre la rivière de Romanche aux gleyrats (graviers) et pour la rendre à son vieulx et ancien canal, et d'avantage de cabrettes s'il en est besoin ».

On voit ici se dessiner la béalière, sans doute plus importante que l'ancienne : un canal fait de poteaux de bois (cabrettes et pilotis) s'élevant par endroits de plus de deux mètres au-dessus de terrains plus ou moins inondables et ravagés par la Romanche, dont le béal assurait une petite protection, allant d'une île à l'autre, avec des passages et un pont pour accéder au port. Les abords étaient plantés de saules et de peupliers, qui tombaient parfois dans le béal.

Pierre COING-BOYAT

Animation

UN NOUVEAU SPECTACLE EN JUIN !

« Un Petit Point sur le Globe »

C'est comme si le Château ne pouvait pas oublier les moments de théâtre qu'il a vécus au fil des « bientôt vingt ans » de l'histoire de l'Association...Le spectacle : c'est une maladie congénitale dans l'équipe !

Quand on n'a pas les ressources humaines « en interne », on va chercher ailleurs des amis qui peuvent faire quelque chose au Château. C'est ainsi que nous avons eu dans le passé récent la venue de Laurence GRATAROLLY qui a pu monter « Noces de Sang », une pièce du Répertoire.

Mais quand on peut retrouver les « vieilles équipes locales » (cela n'est pas du tout péjoratif, mais au contraire empli d'une immense amitié qui s'est forgée dans les vingt ans de notre chemin commun) alors c'est encore mieux !

Et, quand en plus, la jeunesse nous rejoint pour faire vivre ce bon vieux théâtre en extérieur qu'est Bon Repos : alors c'est parfait !

Dans quatre mois, les 28, 29 et 30 juin 1997 onze Comédiennes et six « Musiciens-Comédiens » ayant tous moins de vingt ans, un petit groupe d'enfants et un Comédien ayant...un peu plus de vingt ans vous emmèneront à nouveau au « Pays du Théâtre » !

De quoi s'agira-t-il ?

« D'un spectacle en extérieur avec du théâtre, de la musique, un brin de poésie, un grain de philosophie, un peu de fantaisie...pour tout public, sauf pour les nourrissons et les tout petits enfants ! »

De quoi cela « causera-t-il ? »

« D'un Petit Point sur le Globe ! » où il fait encore bon vivre...

Alors, soyez tous là les 28, 29 et 30 juin et faites venir avec vous au moins deux douzaines de personnes chacun !

François GIROUD

Restauration

Le frêne qui y a poussé pendant plus de cinquante ans avait fière allure dans la tour d'enceinte du château. Avec un tronc de près d'un mètre de diamètre et des racines qui ont poussé entre les pierres, cet arbre élargissait dangereusement le haut des murs, créant des lézardes et risquant de destabiliser l'ensemble de la tour.

Il y a deux ans, nous avons coupé cet arbre et découvert l'étendue des dégâts : des pans entiers de la tour sont à reprendre. Nous avons entrepris depuis l'automne dernier de consolider ces murs bien délabrés et recouverts de lierre.

Après avoir repris le mur de la terrasse ces dernières années, nous engageons donc une nouvelle tranche de sauvegarde de ces murs d'enceinte. L'intérieur du château n'est pas oublié dans les chantiers de restauration : après avoir dégagé l'ancien

sol de la cuisine, il convient maintenant de remplacer les carrelages manquants ou trop détériorés et de traiter ce sol de plusieurs centaines d'années avec des méthodes et des produits appropriés.

Mais les travaux au château, ce sont aussi l'entretien de toutes les portes, menuiseries et charpentes qui sont venues au gré des années meubler les espaces intérieurs. L'ouvrage ne manque pas, les travaux sont diversifiés et les outils adaptés à chacun : pinceaux, truelles, brosses en tout genre et balais, car il est nécessaire d'évacuer les débris, coquilles de noix, bouts de bois, etc...que nous apportent les nombreux habitants du château : corbeaux, corneilles, hiboux et autres oiseaux.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour participer dans un climat de bonne humeur à la restauration du château de Bon Repos !

Dates de chantiers

Samedi 15 mars

Dimanche 20 avril

Samedi 24 mai

Samedi 21 juin

Dimanche 22 juin

Dimanche 20 juillet

Les chantiers auront lieu de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. avec pique-nique familial sur place par certaines belles journées de printemps.

QUELQUES CHIFFRES

Depuis plusieurs années, la municipalité de Jarrie met à notre disposition un budget permettant d'acquérir les matériaux nécessaires aux chantiers de restauration et de financer quelques interventions de professionnels pour les travaux très techniques (crépissage de voûte, taille de pierre, etc...). En 1996, le budget s'élevait à 60 000 F.

Pour 1997, les travaux prévus nécessitant moins de matériaux (mais plus d'huile de coude...) nous avons proposé à la municipalité une enveloppe de 40 000 F qui couvrira notamment les frais inhérents à la restauration du sol de la cuisine et à la reprise de la tour d'enceinte.

L'ASSEMBLEE GENERALE 1997

aura lieu au Foyer de Haute Jarrie

le Vendredi 21 mars 1997 à 20h 30.

Nous comptons sur votre présence et vous proposerons en animation de soirée des films surprises sur Jarrie, il y a quelques années...

Cotisations : Il est temps de renouveler votre cotisation pour 1997, le montant est inchangé (couple : 80 F ; individuel : 60 F). Merci d'envoyer vos chèques à l'ordre de A.C.B.R (CCP Grenoble N° 1239 67 E) à Pierre COING-BOYAT, chemin de la Garoudière - 38560 - JARRIE.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU CHATEAU MEDIEVAL DE BON REPOS

Foyer de Haute-Jarrie. / 38560 JARRIE - Association Loi 1901